



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE DU
BUREAU DU 21 AVRIL 2016

Délibération N° **816/050**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE
FORBACH – Hospitalor - Requalification - M
P09RU70M010**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/026 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative à un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières,

Vu la sollicitation de la communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancien hôpital Sainte Barbe (Hospitalor) dans la commune de Forbach, afin d'y créer des équipements publics et des logements,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre de travaux (désamiantage, déconstruction) et études techniques complémentaires (diagnostics techniques), dans la commune de Forbach; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 €TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR